

**FICHE DE CANDIDATURE**

**Section européenne en 2<sup>de</sup> générale et technologique**

Cette fiche de candidature est à compléter quel que soit le lycée demandé (du secteur géographique ou non).

L'élève peut formuler une demande de section européenne, à titre dérogatoire, dans un lycée autre que son lycée de secteur. Cette demande est satisfaite en fonction des places vacantes. Il est donc vivement conseillé de formuler un vœu dans le lycée de secteur.

**RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE**

NOM : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Établissement scolaire fréquenté : .....

Lycée de secteur en fonction du domicile du représentant légal : .....

Boursier :  Oui /  Non

**RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES ÉTABLISSEMENT(S) SOUHAITÉ(S)**

Langue européenne choisie	Établissement scolaire demandé	Lycée de secteur	Régime souhaité
.....	.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
.....	.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne
.....	.....	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Interne

**AVIS DU PROFESSEUR DE LANGUE CONCERNÉ**

Pour la langue vivante ..... : .....

.....

.....

.....

Pour la langue vivante ..... : .....

.....

.....

.....

Pour la langue vivante ..... : .....

.....

.....

.....

**FICHE DE CANDIDATURE**

**Section européenne en 2<sup>de</sup> générale et technologique**

AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Pour la langue vivante ..... : .....

.....

.....

.....

Pour la langue vivante ..... : .....

.....

.....

.....

Pour la langue vivante ..... : .....

.....

.....

.....

- ❖ Ce document est à faire parvenir obligatoirement par l'établissement d'origine avant **le 30 mai 2023** à chaque lycée d'accueil demandé.
- ❖ À joindre obligatoirement une photocopie des bulletins scolaires de l'année en cours.

*Si l'établissement demandé n'est pas le lycée de secteur de l'élève, les représentants légaux doivent renseigner également une « fiche relative à l'assouplissement scolaire ». Cette fiche est à faire parvenir obligatoirement par l'établissement d'origine **avant le 5 juin 2023** à la DSDEN correspondante au lycée demandé en y joignant une copie de cette fiche de candidature « Section européenne en 2<sup>de</sup> générale et technologique »*

Date et signature  
du chef d'établissement d'origine

Date et signature  
du responsable légal de l'élève